



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 JANVIER 2024

Délibération N° DEL09/2024

**Délibération rectificative
Relative au Budget Primitif du Budget Annexe du Service Soins Infirmiers A Domicile**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMEN, Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Lors de la séance du 14 décembre 2023 des arrondis ont été proposés dans la présentation de la délibération n° 121/2023 portant sur le vote du budget primitif du budget annexe du Service Soins Infirmiers A Domicile.

Pour la section des dépenses de fonctionnement, il convient de corriger comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Dépense afférentes à l'exploitation courante (Chapitre 011)	144 350 €	20 885 €	-85,53%
Groupe 2 : Dépenses de personnels (chapitre 012)	691 472 €	992 567 €	43,54%
Groupe 3 : Dépenses afférente à la structure (chapitre 016)	49 776 €	56 902 €	14,32%
TOTAUX	885 597 €	1 070 354 €	20,86%

Pour les recettes de fonctionnement :

RECTTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Produits de la tarification	885 597 €	1 070 354 €	20,86%
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 €	- €	0,00%
Groupe 3 : Produits financiers non encaissables	0 €	- €	0,00%
TOTAUX	885 597 €	1 070 354 €	20,86%

Les montants pour la section d'investissement ne sont pas corrigés :

DEPENSES	
Chapitre 21	2 588.06
TOTAL DEPENSES	2 588.06
RECETTES	
Chapitre 040	2 588.06
TOTAL RECETTES	2 588.06

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération rectificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte la délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget Principal du Centre Communale d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour Le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communale d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux

Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le **24 JAN. 2024**

25 JAN. 2024